



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2016

Présents : 23 – Pouvoirs : 4

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2015

Adopté À L'UNANIMITÉ

II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE – NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2015

Monsieur le Maire présente la liste des actes signés du 1^{er} novembre 2015 au 31 décembre 2015 au titre de sa délégation générale.

Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité

III – OCTROI DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ET ADHÉSION AU CONTRAT-CADRE TITRES RESTAURANT

Il s'agit de renouveler le l'action sociale destinée au personnel communal, au titre des Titres Repas déjà engagée depuis le 1^{er} juin 2012.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat-cadre Titres restaurant à compter du 1^{er} mars 2016 et autorise le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté À L'UNANIMITÉ

IV – BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE 2015

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations prises durant l'année 2015, concernant l'acquisition de terrains ou biens immobiliers à titre onéreux ou à titre gracieux.

Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité.

V – INSTALLATIONS CLASSÉES – AVIS DU CM SUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ « EU.REC ENVIRONNEMENT »

Le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet déposé par la société « EU.REC ENVIRONNEMENT ».

Adopté À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 heures 35



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016 à 20h00

Présents : 23 – Pouvoirs : 4

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.E.L.

Les différentes compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives) de la C.C.E.L. validées par le Conseil Syndical de la C.C.E.L. en séance du 15 novembre 2016 doivent être approuvées par chaque commune membre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Les financements octroyés par la Région peuvent soutenir des projets s'inscrivant dans certaines thématiques (aménagement favorisant la pratique du sport et les activités culturelles, projets de rénovation thermique des bâtiments publics...). Deux dossiers sur notre commune peuvent prétendre à ces subventions : la construction du gymnase Alain Gilles et les travaux effectués au restaurant scolaire et dans les bâtiments des écoles. Il est donc décidé de déposer les demandes de subventions auprès de la Région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – RENOUELEMENT DU BAIL DU PRESBYTÈRE

Le bail conclu entre la commune et l'association Diocésaine de Lyon, relatif à la location du Presbytère, arrivant à échéance le 31 décembre 2016 il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**V – SIAVO – AVIS SUR LA CONVENTION DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES
AVEC LA MÉTROPOLE DE LYON**

Le projet de convention à intervenir entre la commune et la Métropole de Lyon pour le transport et le traitement des eaux usées, via le collecteur du SIAVO, laissant présager une augmentation assez nette qui serait à répercuter sur les factures des usagers, il est décidé de demander à la Métropole de Lyon de modifier ladite convention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – DOMAINE DE RAJAT – VALIDATION DU CONTRAT DE PRÊT

Pour permettre l'acquisition du Domaine de Rajat, la commune a négocié un prêt de 3 000 000 €uros à un taux de 1,02 % sur une durée de 20 ans.

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

(V.Murillo – C.Poncet – D.Montagne – N.Durand)

**VII – DOMAINE DE RAJAT – DÉCISION SUR LA DOMANIALITÉ ET AUTORISATION AU MAIRE
POUR ENGAGER LES OPÉRATIONS PRÉALABLES À UNE DSP (Délégation de Service Public)**

L'acte notarié de l'achat du Domaine de Rajat étant signé, il convient maintenant de lancer les opérations nécessaires en vue d'établir une Délégation de Service Public pour le devenir du Château de Rajat. Un organisme spécialisé va être mandaté en vue de réaliser les procédures nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h40.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2016 à 20h00

Présents : 21 – Pouvoirs : 5 – Absent excusé : 1

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 21 ET 28 SEPTEMBRE 2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE – 3^{ème} TRIMESTRE 2016

Monsieur le Maire présente les actes signés entre le 01 Juillet 2016 et le 30 Septembre 2016 dans le cadre de sa délégation générale.

Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité

III – BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC SEMCODA POUR RÉHABILITATION DE 6 LOGEMENTS

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de 6 logements (anciens logements d'enseignants) situés au 24 avenue Amédée Ronin.

Plusieurs bailleurs sociaux ont été consultés. La proposition de SEMCODA a été retenue pour cette opération. Un bail sera signé entre SEMCODA et la commune, moyennant un loyer concernant la partie du tènement concernée par cette réhabilitation.

Il convient d'autoriser le Maire à engager les formalités nécessaires et à signer ledit bail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – ADHÉSION AU CONTRAT ASSURANCE GROUPE DU CDG 69

Il s'agit du renouvellement du contrat déjà existant, visant à préserver la commune contre les risques financiers engendrés par les arrêts (maladie ou autre) des agents territoriaux.

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir correspondante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VÉHICULES COMMUNAUX

Il est proposé un règlement visant à encadrer l'utilisation des véhicules communaux par les agents autorisés dans le cadre de leur activité professionnelle ou par les élus dans le cadre de leur fonction.

ADOPTÉ par 23 voix POUR et 3 Abstentions

VI – CONVENTION AVEC GrDF POUR INSTALLATION OU HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENTS POUR LA TÉLÉRELÈVE

Monsieur le Maire informe que GrDF a mis en place un projet de modernisation de ses équipements, visant à mettre en place un nouveau système automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers ou professionnels.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite notamment l'installation sur des sites d'équipements techniques sur le domaine public ou privé. Il convient alors d'établir une convention d'hébergement précaire et révocable, conclue pour une durée de 20 ans.

Le Conseil Municipal, approuve la convention à intervenir entre GrDF et la commune et charge Monsieur le Maire d'engager les formalités correspondantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été menée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la consommation d'énergie, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par les limitations des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Techniquement, des horloges astronomiques seront mises en place dans les armoires de commande concernées. Le syndicat d'énergies sera sollicité pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

L'éclairage public sera interrompu la nuit (de 23h30 à 5h30) dès que ces horloges seront installées, uniquement sur les grands axes de circulation.

Les modalités d'application et en particulier les lieux concernés, ainsi que les mesures d'information et d'adaptation de la signalisation seront précisés par arrêté municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h35.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2016 à 20h00

Présents : 20 – Pouvoirs : 5 – Absents : 2

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 06/07/2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – DÉCISIONS MODIFICATIVES EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT

Monsieur Gilles POËNSIN, Adjoint chargé des Finances, présente les mouvements de crédits à intervenir pour chaque budget annexe (eau & assainissement), en vue de régler les annonces obligatoires à faire paraître pour la Délégation de Service Public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL À PROJETS 2016/2017 AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

La commune étant éligible au titre de l'appel à projets 2016/2017 auprès du Département du Rhône, il est décidé de solliciter des subventions pour deux projets importants en cours sur la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – PASSAGE DU POS EN PLU – VALIDATION DE LA CARTE DES ALÉAS

La carte des aléas est un document, établi sur fond cadastral, présentant un zonage des différents aléas observés, l'activité ou la fréquence de divers phénomènes naturels susceptibles d'affecter notre commune, tel que les inondations, les crues torrentielles, le ruissellement de versant, les ravinements et les glissements de terrain. La carte des aléas est donc un outil précieux d'aide à la décision en matière d'urbanisation.

Le Conseil Municipal valide ce document réalisé par un bureau spécialisé et qui sera annexé dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et tenu à disposition du public pendant la période de concertation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – INSTAURATION D'UN MÉCÉNAT CULTUREL

Le Maire propose de rééditer le livre « SAINT PIERRE DE CHANDIEU ET SON PASSÉ » après l'avoir enrichi d'un nouveau chapitre qui présentera, entre autre, le « CHEMIN DU PATRIMOINE ».

Pour permettre cette réédition, il a été décidé d'instaurer un mécénat culturel, en associant des entreprises mécènes qui pourront bénéficier d'une réduction d'impôt en contrepartie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – CRÉATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS DU PATRIMOINE À TEMPS NON COMPLET POUR LA BIBLIOTHÈQUE

En raison de l'accroissement des activités de la Bibliothèque Municipale (ouverture supplémentaire au public, activités communes avec les élèves du collège, participation aux TAP), il est nécessaire de renforcer les effectifs.

Il est proposé de créer deux postes à temps non complet : l'un pour 28/35^{ème} correspondant à un ancien poste augmenté de 6h/semaine (laissé libre par un agent parti en retraite) et l'autre pour une augmentation de 3h30/semaine sur un poste existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VII – CONVENTION DE MAÎTRE D'OUVRAGE UNIQUE POUR TRAVAUX V.D.I. DANS LES ÉCOLES

Les écoles des communes membres de la CCEL ont été équipées de vidéoprojecteurs interactifs, tableaux triptyques et ordinateurs portables. Ces équipements ont nécessité l'installation d'un système de câblage V.D.I. (Voix Données Images) dans les salles.

Les travaux relevant de la compétence des communes, propriétaires des locaux, nécessitent la conclusion d'une convention à intervenir entre la CCEL et chaque commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VIII – NOTIFICATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AU SUJET DE LA GESTION DE LA CCEL – ANNÉES 2009 À 2014

Dans le cadre de son programme de travail, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à l'examen de la gestion de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL) au cours des exercices 2009 à 2014.

Un rapport a été établi et notifié au Président de la CCEL pour être communiqué à chaque commune membre, devant le soumettre en séance du Conseil Municipal.

Madame Murillo, conseillère municipal de la liste « Rassemblement pour Saint Pierre » fait une déclaration qui sera annexée à la délibération.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ

IX – RAPPORTS ANNUELS 2015 DU DÉLÉGATAIRE EAU & ASSAINISSEMENT

Les extraits des rapports annuels 2015 établis par VEOLIA sont présentés à l'assemblée.

L'ASSEMBLÉE PREND ACTE DE L'ACCOMPLISSEMENT DE LA FORMALITÉ

La séance est levée à 20h40.



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2016 à 20h00

Présents : 20 – Pouvoirs : 5 – Absents : 2

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 31/05/2016

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

II – RÉVISION DE PRIX DES SURTAXES COMMUNALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de baisser le montant de la surtaxe communale de l'eau et de l'assainissement afin de permettre de ne pas augmenter le montant facturé aux habitants suite à la mise en place de la télérelève.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

III – ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de délégation du service public relève du régime de l'affermage et de ce fait entre dans le champ des dispositions légales relatives à la Taxe sur la Valeur Ajoutée. Il convient donc de respecter ces règles de droit en assujettissant le budget annexe du service de l'assainissement collectif au régime de la TVA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

IV – ASSUJETTISSEMENT À LA TVA DU SERVICE EAU POTABLE

De la même façon que pour le service assainissement, Monsieur le Maire propose d'assujettir le budget annexe de l'eau potable au régime de la TVA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DES MODALITÉS DE FACTURATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Madame Danielle NICOLIER, Adjointe déléguée chargée de l'Education & de l'Enfance, informe l'assemblée que « portail-famille » va être mis en place afin que les parents puissent inscrire leurs enfants à tous les activités périscolaires (restaurant, garderie, TAP) et n'aient ainsi plus de dossier papier à fournir. Les factures correspondantes pourront ainsi être envoyées mensuellement aux parents. Les règlements pourront être effectués via le site sécurisé du Trésor Public.

Un nouveau règlement intérieur des activités périscolaires sera édité pour tenir compte des nouvelles modalités de paiement et de facturation mises en place.

Madame Nicolier précise également que les tarifs appliqués depuis 2015 pour les repas du restaurant scolaire et les séjours à la garderie, ainsi que depuis 2014 pour les ateliers TAP ne seront pas révisés pour l'année scolaire 2016/2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI – MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES MESURES PRISES PAR L'ACADÉMIE POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE

Madame Danielle NICOLIER, Adjointe déléguée chargée de l'Education & de l'Enfance, explique que renseignements pris auprès des Directrices d'Établissements et au vu des effectifs prévisionnels pour la rentrée scolaire 2016/2017, il apparaîtrait que Monsieur l'Inspecteur d'Académie envisage, de :

- Prévoir le retrait d'un poste à l'école maternelle « LOUISE MICHEL » (retrait de la 7^{ème} classe), et
- De ne pas valider l'ouverture d'une 14^{ème} classe à l'école élémentaire.

Madame NICOLIER propose aux membres du conseil municipal d'émettre un VCEU, en demandant instamment à Monsieur l'Inspecteur d'Académie l'abandon de ces mesures visant à supprimer une classe à l'école maternelle et en sollicitant la création d'une nouvelle classe à l'école élémentaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h50.



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2016 à 19h30

Présents : 20 – Pouvoirs : 5 – Absents : 2

I – ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de répondre aux besoins d'exploitation du service public de l'eau potable, le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 26 mars 2015, d'opter pour une gestion de son service public de l'eau potable par une délégation de service public.

Trois offres, VEOLIA, Suez Lyonnaise des Eaux et CHOLTON SA ont été adressées à la Collectivité dans les conditions fixées par l'avis public d'appel à la concurrence. La Commission, réunie le 15 avril 2016, a pris connaissance des offres déposées. Après présentation de l'analyse des offres le 28 avril 2016, la commission a décidé d'autoriser le Maire à engager des négociations avec les 3 candidats.

A la suite des négociations qui se sont déroulées et au regard des critères de jugement mentionnés au règlement de la consultation, le projet variante présenté par VEOLIA EAU est jugé mieux disant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le choix de la société VEOLIA EAU pour la gestion du service public de l'eau potable.

Adopté par 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS
(V.Murillo – C.Poncet – D.Montagne – N.Durand)

II – ATTRIBUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de répondre aux besoins d'exploitation du service public d'assainissement collectif, le conseil municipal a décidé, par délibération en date du 26 mars 2015, d'opter pour une gestion de son service public d'assainissement collectif par une délégation de service public.

Trois offres, VEOLIA, Suez Lyonnaise des Eaux et CHOLTON SA ont été adressées à la Collectivité dans les conditions fixées par l'avis public d'appel à la concurrence. La Commission, réunie le 15 avril 2016, a pris connaissance des offres déposées. Après présentation de l'analyse des offres le 28 avril 2016, la commission a décidé d'autoriser le Maire à engager des négociations avec les 3 candidats.

A la suite des négociations qui se sont déroulées et au regard des critères de jugement mentionnés au règlement de la consultation, le projet variante présenté par VEOLIA EAU est jugé mieux disant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le choix de la société VEOLIA EAU pour la gestion du service public d'assainissement collectif.

Adopté par 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS
(V.Murillo – C.Poncet – D.Montagne – N.Durand)

La séance est levée à 20h00.



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 31 MAI 2016

Présents : 25 – Pouvoirs : 2

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2016

Adopté À L'UNANIMITÉ

II – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2/2016 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gilles POËNSIN, adjoint chargé des Finances, présente les mouvements de crédits à intervenir au budget principal de la commune. Cela concerne principalement le versement d'une subvention exceptionnelle à une association et l'augmentation de la cotisation du syndicat de Gendarmerie.

Adopté À L'UNANIMITÉ

III – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2016 – BUDGET DE L'EAU POTABLE

Monsieur Gilles POËNSIN, adjoint chargé des Finances, présente les mouvements de crédits à intervenir au budget de l'eau potable. Il s'agit de régularisations comptables relatives aux amortissements.

Adopté À L'UNANIMITÉ

IV – ACHAT DE TERRAINS POUR CRÉATION D'UN MODE DOUX

Il s'agit de l'acquisition par la commune de bandes de terrains situés le long du chemin du Cros-Cassier et du chemin de la Madone en vue de créer un mode doux afin de permettre aux enfants domiciliés aux lotissements « Grange-Haute » et « Cros-Cassier » de rejoindre le collège en toute sécurité.

Adopté À L'UNANIMITÉ

V – ACHAT DE TERRAIN POUR AMÉNAGEMENT DE CARREFOUR

La commune souhaite acquérir une parcelle située rue Emile Vernay en vue d'aménager le carrefour entre la rue Emile Vernay et la rue du Stade.

Adopté à l'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h15.



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2016

Présents : 22 – Pouvoirs : 4 – Absent : 1

I – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 23 MARS ET 13 AVRIL 2016

Adopté À L'UNANIMITÉ

II – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE – 1^{er} TRIMESTRE 2016

Monsieur le Maire présente la liste des actes signés du 1^{er} janvier 2016 au 31 mars 2016 au titre de sa délégation générale.

Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité

III – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU FSIPL (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)

L'État propose des subventions aux communes pour soutenir des projets s'inscrivant dans certaines thématiques, notamment les équipements liés aux services publics et rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, la mise aux normes d'équipements publics, la construction et rénovation de logements....

Le Conseil Municipal propose de demander une subvention à l'État dans le cadre de la construction du futur « gymnase Alain Gilles » ainsi que de la rénovation thermique et l'extension du restaurant scolaire et de locaux annexes.

Adopté À L'UNANIMITÉ.

IV – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2016

Cette décision modificative concerne le versement de subventions aux différentes associations ayant participé à la journée de l'environnement.

Adopté À L'UNANIMITÉ

V – VALORISATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL – PROGRAMME DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS AIDÉS

La commune a prévu la réalisation de 6 logements locatifs dans l'ancien bâtiment scolaire situé Avenue Amédée Ronin. Ces logements adaptés à l'accueil de personnes âgées permettront de répondre à des demandes qui ne peuvent actuellement être satisfaites.

Le bâtiment concerné serait mis à disposition d'un bailleur social (par le biais d'un contrat de location longue durée) qui assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération de réhabilitation et la gestion locative des logements. Un loyer serait dû à la commune par ce bailleur.

Suite à la consultation de plusieurs bailleurs sociaux, il s'avère que la candidature de la SEMCODA est la plus intéressante.

Il est proposé à l'assemblée d'émettre un avis sur cette proposition et d'autoriser le Maire à signer le bail correspondant avec ce bailleur social.

Adopté à l'UNANIMITÉ

VI – ACHAT DE TERRAINS POUR AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE ET ENTRÉE DE VILLE

Il est demandé à l'assemblée de formuler un avis sur l'acquisition amiable d'une parcelle en zone agricole située à l'intersection du Chemin de la Madone et du Chemin de la Bouvière en vue de procéder à des aménagements de voiries et à la création d'une « entrée de ville ».

Adopté à l'UNANIMITÉ

VII – RÉGULARISATION DE COTISATIONS URSSAF DU SYVOM DE L'OZON

Le SYVOM DE L'OZON (syndicat intercommunal de voirie) a été dissous le 31 décembre 2013. Il semble que les cotisations URSAFF des 2 derniers trimestres de l'année 2013 n'aient pas été acquittées avant sa dissolution.

La commune ayant bénéficié de l'excédent dudit syndicat au moment de sa dissolution, il est proposé de procéder au règlement de ces cotisations.

Adopté à l'UNANIMITÉ

VIII – TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2017

Il est procédé en public au tirage au sort des 12 jurés d'assises, qui devront être âgés de plus de 23 ans au cours de l'année 2017.

La séance est levée à 20h30.



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 AVRIL 2016

Présents : 25 - Pouvoir : 1 – Absent : 1

I – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ACHAT DU DOMAINE DE RAJAT

Le Domaine de Rajat, actuellement propriété du Syndicat Intercommunal de Rajat (composé de 9 communes) a été mis en vente.

Ce Domaine étant situé en grande partie sur la commune de Saint Pierre de Chandieu, Monsieur le Maire propose que cette dernière en fasse l'acquisition.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le Maire à déposer une offre d'achat pour le Domaine de Rajat pour un montant de 2 600 000 € (l'estimation faite par le service des Domaines étant de 3 353 000 €).

Adopté par 22 voix POUR et 4 ABSTENSIONS

(V.Murillo – C.Poncet – D.Montagne – N.Durand)

La séance est levée à 20 heures 20



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 MARS 2016

Présents : 22 – Pouvoirs : 5

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2016

Adopté par 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – D.Montagne – N.Durand)

II – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2016

Adopté À L'UNANIMITÉ

III – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2016

➤ BUDGET PRINCIPAL

- Section de Fonctionnement : 6.469.093,78 €
- Section d'Investissement : 8.826.000,00 €

DÉTAIL DU VOTE :

- Dépenses et recettes de Fonctionnement et d'Investissement (sauf article 6574 – subventions)
ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS (V.Murillo – C.Poncet – D.Montagne - N.Durand)

- Article 6574 « subventions »

ADOPTÉ PAR 23 VOIX POUR – 4 conseillers ne prenant pas part au vote (C.Palme – C.Trollet – V.Murillo – S.Belver).

➤ BUDGET DE L'EAU

- section exploitation 189.580,59 € } avec reprise des résultats antérieurs
- section investissement 658.670,00 € } et des reports de crédits.

Adopté À L'UNANIMITÉ.

➤ **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

- section exploitation 151.661,23 € } avec reprise des résultats antérieurs
- section investissement 275.340,00 € } et des reports de crédits.

Adopté À L'UNANIMITÉ.

IV – DÉCISION EN MATIÈRE DE TAUX 2016 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Il est décidé de reconduire les taux de référence de l'année 2015 tels que notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques.

Adopté À L'UNANIMITÉ

V – DÉTERMINATION DU MODE DE FINANCEMENT DES CHARGES DU SYDER

La commune a la possibilité de fiscaliser tout ou partie des participations dues à 2 syndicats intercommunaux (articles L 5212-19 et L 5212-20 du C.G.C.T.). Il s'agit du Syndicat Intercommunal de Rajat et du SYDER.

Compte tenu des charges du SYDER, il est proposé de BUDGÉTISER la participation communale de ce syndicat et de continuer à FISCALISER la totalité des charges du S.I. Rajat.

Adopté par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

(V.Murillo – C.Poncet – D.Montagne – N.Durand)

VI – BILAN ANNUEL DES MARCHÉS PUBLICS 2015

Depuis 2008, les communes doivent publier la liste des marchés publics passés l'année précédente. La liste 2015 est présentée à l'assemblée.

Le conseil municipal prend acte de l'accomplissement de la formalité.

VII – CONVENTION ANNUELLE AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY.

Il est proposé de renouveler, pour 2016, la convention passée entre la Municipalité et l'association « ÉCOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY ».

Adopté À L'UNANIMITÉ

VIII – CONVENTION ANNUELLE AVEC LA MJC « ADOSPHERE ».

Il est proposé de renouveler, pour 2016, la convention passée entre la Municipalité et l'association « MJC ADOSPHERE ».

Adopté À L'UNANIMITÉ

IX – CONVENTION ANNUELLE AVEC LA CRÈCHE « L'ARBRE QUI DANSE »

Il est proposé de renouveler, pour 2016, la convention passée entre la Municipalité et l'association « L'ARBRE QUI DANSE » (crèche – halte-garderie).

Adopté À L'UNANIMITÉ

X – CONVENTION ANNUELLE AVEC LE R.A.M. « LA MARELLE ».

Il est proposé de renouveler, pour 2016, la convention passée entre la Municipalité et l'association « LA MARELLE » (Relais Assistantes Maternelles).

Adopté À L'UNANIMITÉ

XI – CONVENTION ANNUELLE AVEC LA COMMUNE DE TOUSSIEU POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU GIRATOIRE « CHEVAL BLANC »

La participation communale pour 2015 est acceptée – Mr le Maire est chargé de signer la convention et d'engager les démarches administratives nécessaires.

Adopté à l'UNANIMITÉ

XII – DURÉE DES TAUX D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Il convient de regrouper mais aussi de simplifier et d'harmoniser les durées d'amortissement appliquées par la commune en affectant, autant que cela apparait possible, à chaque compte une durée d'amortissement qui lui est propre.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider les durées d'amortissements présentées et qui seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'UNANIMITÉ

XIII – RENOUVELLEMENT DU BAIL AVEC LE C.C.A.S.

La commune loue au CCAS les locaux sis au 15 avenue Amédée Ronin dans lesquels sont installés les services de la Police Municipale.

Le bail de 9 ans étant arrivé à échéance au 31 décembre 2015, il convient de procéder à son renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adopté à l'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20h45



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 MARS 2016

Présents : 27

I – PROTECTION FONCTIONNELLE AU MAIRE

Il est demandé à l'assemblée d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire qui a reçu notification d'une citation directe à comparaître devant le Tribunal Correctionnel de Lyon émanant de Madame FLORI Jenny et Monsieur SPADE Francis, pour des fait qualifiés de « diffamation publique envers un particulier » suite à un article paru dans « L'accent sur l'Actu » du mois de janvier 2016.

Il est rappelé que, conformément à l'article L2123-35 du CGCT, la Commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux du fait de leurs fonctions.

Adopté par 22 voix POUR et 4 voix CONTRE

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

La séance est levée à 20 heures 20



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2016

Présents : 22 – Pouvoirs : 5

I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2016

Adopté À L'UNANIMITÉ

II – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

COMMUNE : Adopté par **19 voix POUR** – **4 voix CONTRE** (V.Murillo – C.Poncet – D.Montagne – N.Durand) et **2 ABSTENTIONS** (C.Palme – C.Trolliet)

EAU POTABLE : Adopté à l'UNANIMITÉ

ASSAINISSEMENT : Adopté à l'UNANIMITÉ

(Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote).

III – APPROBATIONS DES COMPTES DE GESTION 2015 DU RECEVEUR

Adopté À L'UNANIMITÉ

IV – DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

Monsieur Gilles POËNSIN, adjoint délégué chargé des Finances, présente le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2016.

Le Conseil Municipal prend ACTE de l'accomplissement de la formalité.

V – ADOPTION DU SCHÉMA DE MUTUALISATION AVEC LA C.C.E.L.

Il s'agit d'un projet de mutualisation avec la C.C.E.L. de divers postes notamment au niveau d'achats groupés, de marchés publics, téléphonie, informatique... en vue d'en diminuer le coût au niveau communal.

Adopté À L'UNANIMITÉ

VI – CESSION DE TERRAIN À AMALLIA POUR CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

La réalisation d'une autre tranche de logements sociaux ayant été prévue dans la continuité de la résidence « Le Cadran » située chemin de la Bouvière, il convient de céder une portion de terrain de 6 700 m² sur la parcelle AE 238 (appartenant à la commune) au groupe AMALLIA qui a été retenu pour ce projet.

Adopté À L'UNANIMITÉ

VII – ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION AVEC LE CDG 69 POUR MISSION D’ASSISTANCE SOCIALE

Le Centre de Gestion du Rhône (CDG 69) propose la mise en place d’une assistance sociale réservée au personnel communal (deux permanences d’accueil physique à la journée par an).

Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre le CDG 69 et la commune.

Adopté À L’UNANIMITÉ

VIII – PARTICIPATION AU RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ ASSURANCE GROUPE AVEC LE CDG 69

Le contrat signé arrivant à échéance au 31 décembre prochain, il est prévu de mandater le CDG 69 en vue de mener, pour le compte de la commune, la procédure de marché nécessaire à la souscription d’un nouveau contrat groupe d’assurance en vue de la garantir des risques financiers liés au régime de protection sociale des agents territoriaux affiliés à la CNRACL.

Adopté À L’UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 heures 50